

Pour revoir l'historique :  
<http://www.biosynergie.org/loipsy.html>

## **PROPOSITION DE LOI** *relative à l'usage du titre de psychothérapeute*

Trois après une première tentative, le député médecin Bernard ACCOYER revient avec un amendement de loi touchant directement le titre des psychothérapeutes.

Je nourris deux convictions profondes :

1. Les séances de biosynthèse convenablement menées sont une alternative réelle à la prise de tranquillisants pour de nombreuses personnes.
2. La biosynergie (voir mon introduction dans le livre de Patrice LAURENT) rentre dans le champ des thérapies brèves.

De plus, il est certain que ce qui se passe à propos des psychothérapeutes concerne aussi de manière directe la profession des relaxologues et enseignants en biosynergie qui pourrait bien voir son statut malmené de la même manière, l'épouvantail brandi à chaque fois étant celui des dérives sectaires et de l'exercice de la profession par des charlatans. A ce propos, je vous encourage à désamorcer les critiques d'ordre sectaire en adhérant tout simplement à Union Nationale des Associations de Défense des Familles et de l'Individu (UNADFI) spécialisée dans l'information sur les sectes, la prévention et l'aide aux victimes. Vous trouverez toutes les informations à l'adresse : <http://www.unadfi.com>. Vous entrez ainsi dans une forme d'action par le paradoxe. Vous abandonnez le combat en vous joignant à la partie supérieure de ceux qui le mènent : assurer à chaque personne le respect qui lui est dû.

C'est pourquoi, je vous invite à vous impliquer personnellement dans les débats qui ont lieu actuellement, en particulier en écrivant au député et au sénateur de votre région et lui faisant part de vos réflexions.

Au nom de tous ceux et celles qui exercent honnêtement dans le domaine du Mieux-Etre, soyez-en remercié(e).

Afin de vous permettre de mieux comprendre de quoi il s'agit, vous pourrez lire ci-après un extrait du journal des psychologues de Mars 2000. Vous y trouverez le courrier que j'ai adressé à ce journal.

Enfin vous trouverez un bref résumé de l'amendement qui en débat ce mois-ci et un modèle de document dont vous pouvez vous inspirer pour écrire au parlementaire de votre région. Je vous rappelle qu'il est très facile de trouver les noms et adresses des parlementaires de votre région en tapant dans la zone de recherche du moteur de recherche Google députés sénateurs « Votre région ».

Bien entendu, je compte sur votre mobilisation.

Bien à vous,

Pierre LASSALLE